

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 septembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Adam, Bouffeteau, Taupin, Verna, Liaudois, Bouton, Ligonnière, Tartarin, Robin

Excusés : M. Rattier

Excusés avec pouvoir : Mme Jamet (donne pouvoir à M. Bouffeteau)

Secrétaire de séance : Mme de Saint-Seine

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 13_2020** : un contrat de location a été signé avec Mme MATIGNON Florence, pour l'appartement situé 1bis rue Dangé d'Orsay à compter du 05 août 2020. Le montant du loyer est de 343,24 € hors charges.
- **Décision n° 14_2020** : un contrat de location a été signé avec Mme FONTENAS Juline, pour l'appartement situé 3 rue de l'Abbé Favoreau logement n°2 à compter du 18 août 2020. Le montant du loyer est de 340,14 € hors charges.
- **Décision n° 15_2020** : Il est décidé de ne pas préempter le terrain bâti, situé 6 bis rue de l'Abbé Favoreau cadastré section C n°366, ainsi que les terrains cadastrés section C n° 365, 1156, 1367, 1370 appartenant à Mme Darmoise Christiane.
- **Décision n° 16_2020** : Il est décidé de ne pas préempter les terrains bâtis, situés rue de La Déménnerie cadastrés section ZH n° 119, 120, 121, 122 appartenant à M. METAIS Christian
- **Décision n° 17_2020** : Au 1^{er} octobre 2020, le loyer du logement n° 3 situé 3 rue de l'Abbé Favoreau est fixé à 343,26 € suite à la révision annuelle prévue au contrat de location.
- **Décision n° 18_2020** : Au 1^{er} octobre 2020, le loyer du logement n° 9 rue Dangé d'Orsay est fixé à 312,71 € suite à la révision annuelle prévue au contrat de location.
- **Décision n° 19_2020** : Au 1^{er} octobre 2020, le loyer de l'hôtel-restaurant est fixé à 387,60 € suite à la révision annuelle prévue au bail.
- **Décision n° 20_2020** : Au 1^{er} octobre 2020, le loyer du local professionnel situé 3 rue de l'Abbé Favoreau est fixé à 97,71 € suite à la révision annuelle prévue au bail.
- **Décision n° 21_2020** : Au 1^{er} octobre 2020, le loyer du logement situé 20 rue Dangé d'Orsay est fixé à 346,46 € suite à la révision annuelle prévue au contrat de location.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation au maire pour la durée de son mandat pour les matières suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 250 000 euros
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAIN

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- en qualité de membre titulaire Mme Martine TARTARIN
- en qualité de membre suppléant M. Michel TAUPIN

GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE 2021

Étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes. Ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2021 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de fournitures (enrobé à froid et sel de déneigement).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

DÉNOMINATION DE LIEUX-DITS « GRILLEMONT » et « LA HAUTE-TUFFELIÈRE

Dans le cadre de la numérotation des hameaux, le service des impôts fonciers demande une délibération afin de mettre à jour le cadastre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création des lieux-dits suivants :

- « Grillemont »
- « La Haute-Tuffelière »

Questions diverses

Travaux Fibre optique

Le calendrier des travaux sera précisé d'ici à la fin de l'année.

Ouverture des salles au public

Suite à la crise sanitaire (COVID-19), il est décidé de ne pas ouvrir les salles au public jusqu'à la fin de l'année.

La maire précise que le département d'Indre-et-Loire est classé en zone de circulation active du virus. À compter du lundi 21 septembre, les soirées dansantes, pots et cocktails debout sont interdits.

La salle des fêtes sera uniquement mise à disposition des associations dans le cadre des activités sportives (gym le lundi soir, yoga le mardi soir).

Repas du 11 novembre

Le repas des aînés du 11 novembre est annulé en raison de la crise sanitaire (Covid-19).

Mise à disposition du stade

Le stade de football sera mis à disposition de l'association L'ESPRIT de la Ligueilloise le dimanche matin pour du foot à 7.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le PLUi est une compétence obligatoire des communautés de communes.

Cette compétence peut être conservée au niveau communal si ¼ des communes s'oppose au transfert de cette compétence.

Pour ce mandat,

- Pour la première année : il est proposé de refuser la mise en place d'un PLUi.
- Pour les années suivantes : une étude est en cours au niveau de la CCLST, pour la prise en charge de cette compétence.

Le PLUi permettrait, notamment, d'avoir une unité dans l'instruction des dossiers d'urbanisme et de réduire les coûts lors des révisions des documents d'urbanisme.

Travaux bâtiments

Les travaux de réfection du mur de l'école sont terminés.

L'ent. Mestivier a commencé les travaux de réparation de la pilasse du cimetière.

Il reste la réparation du pilier de la clôture de l'école (qui sera réalisée au courant du mois de septembre).

Concernant le local des services techniques, l'entreprise SM Franck doit réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 1000 € : reprise de la porte et peinture de la structure métallique.

Travaux Fossés – Voirie

Les travaux de fossés aux Chaumes sont terminés.

Organisation des services techniques

Une réunion avec les agents techniques, le secrétariat et élus (référents : Michel TAUPIN, Patrick VERNA) aura lieu tous les lundis matin. Lors de cette réunion le planning des travaux à réaliser sera établi.

Concours des maisons fleuries

La visite des maisons fleuries s'est déroulée le mercredi 22 juillet 2020. Deux catégories ont été définies : le bourg et la campagne.

Groupe de travail tarification salle des fêtes

Un groupe de travail est constitué pour revoir la tarification de la salle des fêtes : Pascal Adam, Jean-Michel Liaudois, Patrick Robin, Daniel Bouffeteau, Jean-Philippe Rattier.

Compte-rendu réunion travaux fossés de la lagune

M. Taupin donne le compte-rendu de la réunion organisée avec les techniciens de rivière de la CCLST et les agents techniques.

Des travaux d'aménagement sont à prévoir au niveau de la lagune. Le fossé collecteur de la lagune présente une forte érosion.

Un groupe de travail est constitué à ce sujet : Michel Taupin, Jean-Michel Liaudois, Patrick Verna, Patrick Robin et Daniel Bouffeteau.

Commissions communautaires

Il est rappelé la liste des commissions communautaires ainsi que les conseillers municipaux y participant :

- Développement économique : Jean-Michel Liaudois
- Développement touristique : Chantal de Saint-Seine
- Economie rurale et agricole : Patrick Verna
- Déchets : Pascal Adam
- Milieux aquatiques et prévention des inondations : Michel Taupin
- Espace Naturel Sensible : Michel Taupin
- Mutualisation : Jean-Michel Liaudois
- Solidarités, Action sociale, Santé : Nicaise Tartarin
- Petite enfance, Enfance, Jeunesse : Anne-Laure Marre

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le Mardi 27 octobre 2020 à 20h30.

La maire,

Martine TARTARIN